

Séance plénière du 3 octobre 2018

## AVIS - AP 19-04/2018

### Examen du rapport relatif à l'adoption du règlement d'attribution des subventions dans le secteur sportif de la CTG

**En présence de :** Ariane FLEURIVAL, Franck KRIVSKY, Jean-Pierre BACOT, Jean-Marc AIMABLE, Olivier ALFRED, Bruno APOUYOU, Jean-José MATHIAS, Marc BARRAT, Emmanuel BAZIN de JESSEY, Jean-Pierre BEAUFORT, Dominique BONADEI, Raymonde CAPE, Willy CHARLES-NICOLAS, Patrick CHRISTOPHE, Karyn CORMIER, Albert DARNAL, Monique ELFORT, Paulin FELIX, Roger FLEURIVAL, Joël FRANCILLONNE, Camille GUEDON, Annaïg LE GUEN, Jean-Claude MARIEMA, José MARIEMA, Martine NIVOIX, Murielle ORTU, Nicole PALCY, Pierre PERROT, Georges-Michel PHINERA-HORTH, Cynthia PIEJOS, Chantal PORRINEAU, Antoine PRIMEROSE, Valérie ROBINEL, Emile SAINT-JEAN, Patricia SIMONARD

**Absents excusés :** Jean-Marc BOURETTE, Janie CESTO, Aissatou CHAMBAUD, Marie-Ange JEAN -BAPTISTE CHENIERE, Marie-Josée CRESSON, Rosemonde DE NEEF, Sarah EBION, Rémi GIRAULT, Thara GOVINDIN, Raymond HORTH, François JEANNE, Stéphane LAMBERT, Didier MAGNAN, Isabelle NIVEAU, Magali ROBO-CASSILDE, Claude SUZANON

**Etaient absents :** Albert SIONG, Gregory NICOLET, Léonard RAGHNAUTH, Jean-Luk LEWEST, Benoit De THOISY, Alexandre DECHAVANNE, Philippe ALCIDE -DIT-CLAUZEL

**Procurations :** Isabelle NIVEAU donne pouvoir à Ariane FLEURIVAL  
Jean-Marc BOURETTE donne pouvoir à Martine NIVOIX  
Claude SUZANON donne pouvoir à Valérie ROBINEL  
Thara GOVINDIN donne pouvoir à Karyn CORMIER  
Stéphane LAMBERT donne pouvoir à Pierre PERROT  
Magali ROBO-CASSILDE donne pouvoir à Franck KRIVSKY  
Monsieur Willy CHARLES-NICOLAS donne pouvoir à Paulin FELIX

#### L'administration territoriale :

- Elodie SAINTE-LUCE-ARRAS, Directrice du sport,
- Guylaine GUSTAVE, Responsable du service de l'éducation,
- Marc SAGNE, Directeur Innovation,
- Richard TALBOT, Directeur de la formation professionnelle et de l'apprentissage

#### L'administration du CESECEG :

- Marthe PANELLE-KARAM, Déléguée du Cesece
- Marie Patrice BENOIT, Chargée de mission Pôle Administratif
- Jean-Paul CLAIRE, Chargé de mission Pôle Administratif
- Alphonse RINGUET, Chargé de mission Pôle Administratif
- Augustine AUGUSTE, Assistante de mission Pôle Administratif
- Kinzy LEWIS, Assistante de gestion Pôle Administratif

- Béatrice PARESSEUX, Assistante de mission Pôle Présidence
- Alphonse RINGUET, Chargé de mission Pôle Administratif
- Thierry JOSEPH, Conducteur Territorial Pôle Administratif
- Philippe DAUDE, Conducteur Territorial Pôle Présidence

**Etaient absentes excusées :**

- Madge LUPON, Directrice par intérim
- Maria CHITOO, Chargée de Mission Pôle Administratif

-----

***Le Conseil Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Éducation de Guyane,***

*Vu le décret n°93-575 du 27 mars 1993 modifiant le décret n°82-866 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils économiques et sociaux régionaux ;*

*Vu le décret n°2005-413 du 26 avril 2005 portant modification de l'article R. 4134-18 du code général des collectivités territoriales et relatif aux sections des conseils économiques et sociaux régionaux ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales de l'article L.4433-31-1 du Code général des collectivités territoriales, de la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 (article 21 modifié) relative aux collectivités territoriale de Guyane et de Martinique qui dans son chapitre IV crée « le Conseil Économique, Social Environnemental de la Culture et de l'Éducation de Guyane (CESECEG) ;*

*Vu le décret n° 2015-1666 du 11 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (R) du code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le décret n° 2015-1754 du 23 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (D) du code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le Décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;*

*Vu la saisine de la Collectivité Territoriale de Guyane;*

*Entendu l'Avis de la commission mixte «Santé-Handicap-Solidarité et Education-Formation-Apprentissage-Jeunesse» du 28 septembre 2018 sur le rapport AP-2018-66-8 intitulé « Adoption du règlement d'attribution des subventions dans le secteur sportif de la CTG »*

*Entendu le rapport AP-2018-63-5 du Président du CESECEG ;*

**Rapporteur de la commission mixte : Madame Chantal PORRINEAU,  
Présidente de la commission « Santé, Handicap et Solidarité »**

Les Conseillers ont examiné le rapport AP-2018-66-8 relatif à l'adoption du nouveau règlement d'attribution des subventions dans le secteur sportif de la CTG.

Ils ont pris acte des différents dispositifs d'aides présentées, qui permettront d'apporter un soutien conséquent aux sportifs.

Ils déplorent le manque de transparence sur les orientations proposées, l'absence de différenciation sur les lignes budgétaires qui concernent :

- le sport de haut niveau national et international,
- l'élite locale,
- le sport de masse,
- le sport de loisirs et pour tous.

Les Conseillers souhaitent avoir une plus grande lisibilité sur les points suivants :

1. *La répartition territoriale des équipements structurels* en Guyane. (type de structure ; qualité et quantité). Dans ce cadre, il serait intéressant de pouvoir faire un ratio de ces résultats par rapport au bassin de vie concerné.
2. *La différenciation des dotations entre "Sport de haut niveau" ; "Associations sportives de proximité" et "Ligues ou Comités "* (en montant-volume et %) et quels en sont les critères d'attribution ou d'éligibilité ?
3. *La représentation des mises à disposition en matière d'équipements et de personnes ressources de la CTG* dans le budget global sport de la CTG : sur les 3,5 millions qu'est-ce que cela représente ? (en montant - volume et %)
4. *Les 9 lignes d'attribution de dotation* : définition - critères d'attribution ou d'éligibilité - valeur en montant-volume et en %.

**Dans le domaine du handisport**, les Conseillers restent dans l'attente de la traduction budgétaire de ces engagements affichés dans l'exercice 2019.

Abstention : 14 dont 04 procurations

Contre : 13 dont 02 procurations

Pour : 01 dont 01 procuration

**Le CESECEG émet un Avis Défavorable sur le rapport, à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré en séance plénière le Mercredi 3 octobre 2018



La Présidente du CESECEG  
1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du CESER France  
Déléguée aux Outre-Mer

*Ariane Fleurival*  
Ariane FLEURIVAL